

# Les labos ne seront PAS tenus responsables des effets secondaires du vaccin qui va s'attaquer à notre équilibre

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 6 août 2020



Pas rassurant... On se souvient que la généticienne Henrion-Caude alertait sur les risques énormes pour le vaccin de changer notre « état profond » bref, notre génétique...

<https://resistancerepublicaine.com/2020/08/03/la-geneticienne-henrion-caude-pourquoi-ont-ils-interdit-aux-italiens-dautopsier-les-morts-du-covid/>

•  
Zéro indemnité : Les grandes entreprises pharmaceutiques ne seront PAS tenues responsables des effets secondaires du vaccin Covid

31 juil. 2020 – <https://on.rt.com/anc1>

Par Peter Andrews, journaliste scientifique et écrivain irlandais basé à Londres. Il a une formation en sciences de

la vie et est diplômé de l'université de Glasgow en génétique.

Un cadre supérieur du géant pharmaceutique AstraZeneca a confirmé que sa société ne peut faire l'objet d'une action en justice pour tout effet secondaire potentiel causé par son vaccin Covid. Les personnes concernées n'auront aucun recours juridique.

AstraZeneca est l'une des 25 sociétés pharmaceutiques dans le monde qui testent déjà leurs vaccins Covid sur des humains, en vue de les injecter à des centaines de millions de personnes. Il s'agit d'une période de grande affluence pour la plus grande société pharmaceutique britannique, qui vaut quelque chose comme 70 millions de livres sterling. Elle vient d'annoncer des bénéfices exceptionnels de 12,6 milliards de dollars pour les six derniers mois seulement.

Mais malgré son bilan sain, AstraZeneca ne veut pas être tenue responsable des effets secondaires potentiels de son « prometteur » candidat vaccin. En d'autres termes, la société est entièrement protégée, ou indemnisée, contre les poursuites judiciaires intentées par des personnes qui se sont fait injecter leur vaccin et qui en subissent les effets négatifs, quelle que soit leur gravité ou leur durée.

Les avocats de la société ont exigé que des clauses à cet effet soient insérées dans leurs contrats avec les pays où AstraZeneca a accepté de fournir son vaccin Covid. La société affirme que, sans ces garanties d'indemnisation, elle ne serait pas incitée à produire le médicament. Et il semble que la plupart des pays aient cédé à cette demande.

Fait dans l'intérêt national ?

Ruud Dobber, un cadre supérieur d'AstraZeneca, a déclaré à Reuters : « Dans les contrats que nous avons mis en place, nous demandons une indemnisation. Pour la plupart des pays, il est acceptable de prendre ce risque sur leurs épaules

parce que c'est dans leur intérêt national ». Pour « intérêt national », lire « intérêt du gouvernement ». La question de savoir si ce qui se passe est bon pour les populations des pays vaccinés reste, pour ne pas dire plus, une question ouverte.

Dobber a refusé de nommer les pays qui ont passé commande pour le vaccin de la firme, bien que de nombreuses grandes démocraties occidentales soient susceptibles de figurer sur la liste. Le gouvernement britannique s'est lancé dans une course aux dépenses de vaccins, en achetant 250 millions de doses auprès de diverses grandes entreprises pharmaceutiques. Les États-Unis, quant à eux, ont une longueur d'avance dans ce domaine : ils disposent d'un cadre juridique spécial dans lequel aucune entreprise pharmaceutique ne peut être poursuivie pour les effets secondaires des vaccins en cas d' «urgence de santé publique ». Cette législation, connue sous le nom de PREP Act, est le fruit d'un effort de lobbying massif de la part de l'industrie pharmaceutique américaine, et a été introduite malgré la vigoureuse opposition des groupes de consommateurs. À moins que le fabricant de vaccins ne vous tue ou ne vous blesse intentionnellement – faute intentionnelle – vous ne pouvez pas le poursuivre en justice.

Comme de hauts fonctionnaires de l'Union européenne l'ont déclaré à Reuters cette semaine, ils s'engueulent avec les fabricants de vaccins sur les prix, les délais de paiement et, surtout, la responsabilité. Il n'est guère surprenant que personne ne veuille être tenu responsable. Remplir une population d'un vaccin expérimental pour l' «immuniser » contre une maladie qui est inoffensive pour la plupart des gens, et être ensuite tenu responsable des conséquences ? Je ne pense pas qu'il en soit ainsi. Les dirigeants des grandes entreprises pharmaceutiques ne gagnent pas les salaires à sept chiffres qu'ils touchent pour être tombés dans de tels

pièges.

Dobber a également ajouté : « C'est une situation unique dans laquelle nous, en tant qu'entreprise, ne pouvons tout simplement pas prendre le risque si dans ... quatre ans, le vaccin présente des effets secondaires ». Oh... d'accord alors. Alors, qui prend la responsabilité ? L'OMS ? Non. Les politiciens ? Ne me faites pas rire. Personne ? Je t'ai eu.

Qui paie ?

Parce qu'il existe une garantie virtuelle selon laquelle, dans le cadre d'un programme de vaccination important, certaines personnes seront lésées, voire tuées, par le vaccin, certains pays ont mis en place des fonds publics spéciaux pour indemniser les personnes touchées. L'OMS soutient ce modèle de dédommagement financé par le contribuable pour les demandeurs de vaccins.

Les États-Unis disposent d'un tel fonds, tout comme de nombreux pays européens, dont le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suède et l'Italie. Il peut être utile de consulter le système en vigueur dans votre pays si vous êtes inquiet au sujet du vaccin. Une chose est sûre cependant : en ce qui concerne le Covid-19, les capitaux privés ont décidé qu'ils ne voulaient rien avoir à faire avec les conséquences à long terme de leurs vaccinations.

<https://www.rt.com/news/496801-pharma-not-accountable-vaccine-effect/>